PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

Société Anonyme Au capital de 1 109 071euros Siège social : 54500 VANDŒUVRE-LES-NANCY 19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE BSAR DU 28 JUIN 2024

Texte des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE LA DUREE ET DU PRIX D'EXERCICE DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAR) EMIS PAR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2014 ET DU 06 MAI 2014 (Code ISIN FR0011844067)

L'Assemblée générale des porteurs de BSAR (Code ISIN FR0011844067), statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L.225-96 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.228-103 dudit Code, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et de l'attestation d'équité de l'expert indépendant désigné par la Société sur ce projet, sous réserve de l'adoption de la 13ème résolution par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 28 juin 2024, à 15 heures :

Rappelle que, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 avril 2014, agissant sur délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2014 dans sa première résolution, a procédé à l'émission globale de 615 095 BSAR (Code ISIN FR0011844067),

Rappelle que, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 mai 2014, agissant sur délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2014 dans sa deuxième résolution, a procédé à l'émission globale de 307 740 BSAR (Code ISIN FR0011844067), au profit d'une catégorie de personnes, ci :

Tous salariés et/ou dirigeants sociaux de la Société et/ou des sociétés dont 95 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société, ou de certaines catégories d'entre eux.

Approuve les modifications suivantes des termes et conditions des BSAR (Code ISIN FR0011844067) :

- prorogation de la période d'exercice des BSAR en reportant leur date limite d'exercice, du 30 juin 2024 au 30 juin 2029 ;
- modification du prix d'exercice de 30 € à 15 € ;

Prend acte, sous réserve de l'adoption de la 13ème résolution par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée le 28 juin 2024, à 15 heures, que ces modifications prendront effet à compter du 28 juin 2024 ;

Prend acte que les autres caractéristiques des BSAR (Code ISIN FR11993328), telles que précédemment arrêtées par le Conseil d'administration, en ce compris notamment la parité d'exercice desdits BSAR, demeurent inchangées ;

Décide que, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre les modifications susvisées des caractéristiques des BSAR (Code ISIN FR0011844067) ainsi que prendre toutes mesures, conclure tous accords, remettre tous documents et effectuer toutes formalités démarches

et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier auprès de Euronext Growth et de l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS LÉGALES

L'Assemblée générale des porteurs de BSAR (Code ISIN FR0011844067), statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-103 du Code de commerce, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.